

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 13 Avril 2018 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14
Présents : 09
Votants : 13

Absents :

Karim AMELLAL

Excusés :

Marie-Christine DORIDANT (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE).

Frédéric LE FUR (pouvoir de vote à Justine BAL).

Bernard MILLIET (pouvoir de vote à Gabriel MARQUES).

Nadine POINTET (pouvoir de vote à Sébastien PIVIER).

Secrétaire de séance :

Justine BAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire :
 - Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 02 Mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Justine BAL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

.../...

↳ Budgets :

1) Budget Eau M49 :

- Vote du Compte Administratif 2017 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif 2017 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 20 015.88 €, soit un excédent global de 20 015.88 €.
- Approbation du Compte de Gestion 2017 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2017, dressé par Madame le Trésorier Principal d'Albertville, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.
- Dissolution du Budget Annexe Eau M49 et affectation des résultats du Compte Administratif 2017 Eau M49 AU Budget Principal de la Commune : La compétence Eau ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1^{er} Janvier 2018, ce transfert entraîne la dissolution du budget annexe correspondant et l'affectation des résultats du compte administratif Eau au Budget Principal de la Commune. Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la dissolution du Budget annexe Eau M49 et l'affectation des résultats du Compte Administratif 2017 Eau au Budget Principal de la Commune.

2) Budget Général M14 :

- Vote du Compte Administratif 2017 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif 2017 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 300 493.28 € et un déficit d'investissement de 33 822.55 €, soit un excédent global de 266 670.73 €
- Approbation du Compte de Gestion 2017 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2017, dressé par Madame le Trésorier Principal d'Albertville, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.
- Affectation du résultat : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'un montant de 33 822.55 € en section d'investissement et de reporter le solde de l'exercice 2017, d'un montant de 266 670.73 € en section de fonctionnement, auquel il convient d'ajouter l'excédent d'exploitation constaté sur le Compte Administratif du Budget Eau M49 pour un montant de 20 015.88 €, soit un montant total de 286 686.61 € sur le Budget Primitif 2018.
- Transfert des résultats du Budget annexe Eau M49 à la Communauté d'Agglomération Arlysère : La compétence Eau ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1^{er} Janvier 2018 et la dissolution du Budget annexe Eau M49 ayant entraîné l'affectation du résultat de ce budget sur le Budget Principal de la Commune, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour – 2 voix contre) approuve le transfert des résultats du Budget annexe Eau M49 au Budget de la Communauté d'Agglomération Arlysère avec un mandat au compte 678 (charges exceptionnelles).
- Création d'un budget annexe M49, relatif à la convention de gestion du service Eau de la Communauté d'Agglomération Arlysère : Dans le cadre du transfert de compétence Eau à la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1^{er} Janvier 2018, une convention de gestion a été actée afin d'assurer la continuité du service Eau de la Commune. Afin d'individualiser les opérations relatives aux missions accomplies dans le cadre de la convention, la réglementation impose la création par la Commune d'un budget annexe.
Etant précisé que les inscriptions budgétaires de ce budget seront les suivantes : Section de fonctionnement – Dépenses au compte 611 (prestations de service en cas d'urgence uniquement) et Section de fonctionnement – Recettes au compte 70688 (autres prestations de service) pour le remboursement par la Communauté d'Agglomération Arlysère de frais engagés par la Commune, notamment les frais de personnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création du budget

.../...

annexe Eau M49, relatif à la convention de gestion du service Eau de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

- Vote des taux d'imposition 2018: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition 2017 à 1.49 % pour la Taxe d'Habitation, 0.45 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti et 23.43 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.
- Vote du Budget Général Primitif 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les diverses orientations budgétaires retenues lors de précédentes réunions de travail des Commissions Finances et Travaux et décide de voter le Budget Primitif 2018 à hauteur de 932 811.93 €uros pour la section de fonctionnement et de 367 191.91 €uros pour la section d'investissement.
- Vote du Budget Eau Primitif 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire la somme de 7 970 € en dépenses (C/611 – prestations de service) et en recettes (C/70688 - Autres prestations de service) de la section de fonctionnement et de voter le Budget Primitif annexe Eau 2018.

↪ Travaux :

- Travaux de l'Eglise : Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise DEMARS avait été retenue pour le lot n° 3 (maçonnerie) pour les travaux de l'Eglise. Des travaux supplémentaires imprévus ont dû être réalisés et ont entraîné une plus-value d'un montant de 10 593.82 €uros HT. Par conséquent l'entreprise DEMARS présente un avenant qui modifie le marché initial établi le 17 Janvier 2017 et le porte à 50 459.61 €uros HT, soit 60 551.53 €uros TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant présenté par l'Entreprise DEMARS et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.
- Travaux Préau de l'Ecole : Le montant des travaux est estimé à 318 000 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat aux titres du DETR et du DSIL, du Conseil Départemental au titre du FDEC et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.
- Travaux Fruitière : Le montant des travaux est estimé à 28 688 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat aux titres du DETR et du DSIL, du Conseil Départemental au titre du FDEC et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.
- Travaux Eclairage Public : Le montant des travaux est estimé à 16 668 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention auprès du SDES et de la Communauté d'Agglomération Arlysère (TEPCV) et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.
- Travaux Alpagnes Grande Maison / Plan du Jeu : Le montant des travaux est estimé à 22 000 € HT. Le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour – 1 voix contre), décide de déposer une demande de subvention auprès de la SEA, porteur du projet, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

↪ Forêt communale :

- Proposition de coupes 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme des coupes de bois 2018 :
 - Parcelle 64 (partie basse) – Grande Maison – Volume martelé 470 m³ - Coupe au tracteur – Vente en « Bois façonné » Appel au fond d'amorçage pour l'octroi d'un fond de trésorerie.
 - Parcelle 18 – Planay – Coupé réglée – Volume martelé 1200 m³ - Coupe au câble (3 L) – Vente en « Bois façonné » - Appel au fond d'amorçage pour l'octroi d'un fond de trésorerie.
 - Parcelle 45 – Pont de Cavet/Châtelard/Pied des Ardoisières – Coupe réglée – Volume martelé 560 m³ - Coupe au Câble (2 L) – Vente à « l'unité de produit ».

.../...

↳ Ressources Humaines :

- Création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe : Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission d'un agent des services techniques, une déclaration de vacance d'emploi a été lancée auprès du Centre de Gestion de la Savoie. Parmi les candidatures reçues en Mairie, une seule correspond au profil recherché. Il s'agit d'un fonctionnaire territorial, nommé sur un emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe. Pour son recrutement, par voie de mutation, il convient de créer cet emploi qui n'existe pas dans le tableau des emplois permanents de notre collectivité. Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer cet emploi, à temps complet, à compter du 1^{er} Juin 2018 et approuve le nouveau tableau des effectifs.
- Convention avec le Centre de Gestion de la Savoie pour l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire : Monsieur le Maire expose que la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle prévoit, jusqu'au 18 Novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique. Cette mission de médiation ayant été confiée aux Centres de Gestion volontaires, le CDG 73 propose une convention d'adhésion à passer avec la Commune. Ce nouveau service ne génère aucune dépense supplémentaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à passer avec le Centre de Gestion de la Savoie et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, à conclure jusqu'au 18 Novembre 2020, date de fin de l'expérimentation nationale.

↳ Associations :

- Demandes de subvention 2018 : Monsieur le Maire donne lecture des courriers du Club du Nant Bayet et de l'Association des Parents d'Elèves de Cevins qui sollicitent une subvention pour l'année 2018. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 500 euros à chacune de ces deux associations.

↳ Motion :

- Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup : Motion de soutien à l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales : En application de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération des Maires de Savoie qui propose de porter la parole des élus locaux au-delà de notre département et notamment, peser fortement sur le « Plan Loup ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter le soutien de la Commune à cette action.

↳ Informations et questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 02 Mars 2018 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique pour la révision du PLU se tiendra le 26 Avril 2018 à 18h30 à la Salle des Fêtes.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du report de la réunion publique avec la Gendarmerie. La nouvelle date n'a pas encore été fixée.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le gérant du camion pizza a cessé son activité sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

CEVINS le 16 Avril 2018.
Le Maire,



Philippe BRANCHE